

Commune de
BOUHANS LES MONTBOZON



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2023**

PRESENTS : tous sauf Annabelle LIGNEY

Approbation des deux derniers conseils municipaux : adoptés à l'unanimité

01/2023 : Convention fourrière animale : Chaque commune à l'obligation d'avoir une fourrière animale ou en déléguer le service

Le conseil décide de déléguer cette obligation à la communauté d'agglomération de Vesoul, CAV, **coût de l'opération un euro par habitant et par an**, et autorise le maire à signer la dite convention.

02/2023 : Renouvellement de la convention avec le centre de gestion de la Haute-Saône pour le remplacement du personnel absent : OK pour le conseil

03/2023 : Achat des parcelles boisées ZI001 et ZI002 en limite de forêt communale : Le notaire de Villersexel a proposé à la commune de Bouhans les Montbozon la vente de deux parcelles ZI001 et ZI002 situées en limite de la forêt communale. Le conseil décide d'acheter ces deux parcelles d'une superficie de **1,253 Ha pour la somme de 2 300 euros et 380 euros de frais**

04/2023 : Ouverture de crédit : le conseil décide l'ouverture d'un crédit de 3 000 euros au chapitre 21 pour financer cet achat

Sans délibération

Le conseil décide de renouveler les membres de la commission électorale et de renouveler la convention avec ASSI-INTERM'AIDE (coût 200 euros annuel)

ASSI-INTERM'AIDE : c'est l'entreprise d'insertion qui assure l'entretien de nos espaces verts du village (Coût forfaitaire annuel 9 450 euros) les travaux de maçonnerie réalisés l'hiver sont facturés sur devis au coup par coup

Fait à Bouhans les Montbozon le 13/01/2023

Le Maire

Mairie de BOUHANS LES MONTBOZON - 1 Place du Lavoir - 70230 Bouhans les Montbozon

Permanence : vendredi de 8h30 à 12h00

Tel : 03.84.92.39.58 / e-mail : communebouhanslesmontbozon@orange.fr

